

### *Le paysan encadré ? Les pays Merina et Betsileo au cœur des Hautes Terres malgaches*

Hervé RAKOTO-RAMIARANTSOA

Au cœur des Hautes Terres malgaches, les pays *merina* et *betsileo* sont de vieux pays de peuplement, au ruralisme bien constitué, dont certains aspects étaient déjà signalés, dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, par un observateur étranger (MAYEUR, 1913). L'« Histoire des rois » (CALLET, 1908) rapporte que ce ruralisme relevait de structures d'encadrement très fortement centralisées, surtout à l'époque des royaumes, caractéristique qu'a maintenue l'action de l'administration coloniale.

La volonté actuelle<sup>1</sup> de maîtrise populaire du développement se concrétise par une politique de décentralisation des pouvoirs, avec une structure permettant la représentation, à différents niveaux, du citoyen (donc du paysan) et du pouvoir central. Notre réflexion part du constat de cette volonté de décentralisation dans une société qui, pendant plus de deux siècles, a été très centralisée, et cherche à analyser les conséquences que ces deux types d'aménagement peuvent avoir dans une société qui a toujours été soucieuse de production agricole. Il s'agit surtout du riz, denrée stratégique, car cette céréale est la base de l'alimentation. Le roi Andrianampoinimerina (1787-1810) déjà disait : « le riz et moi ne faisons qu'un ». Les contraintes de la riziculture inondée, la plus pratiquée sur les Hautes Terres, exigent une structure qui assure la gestion et la police de l'eau, commande les dates de travaux,...., ce que mit en place ce roi pour terminer l'aménagement des plaines de la *Betsimitatatra* (Tanarive).

L'encadrement de l'Etat assure-t-il le développement de la production du paysan ? Cette interrogation est d'autant plus importante que, d'une part, l'économie paysanne des Hautes Terres malgaches est ouverte sur l'échange (ce qui pose des problèmes de marché, de prix...) et que, d'autre part, l'insularité de Madagascar fait que seul l'Etat peut contacter les marchés étrangers.

1. Nous rappelons les dates-charnières : 1960-1972, première République malgache, avec le régime du président Tsiranana ; depuis 1972, deuxième République malgache, avec de 1972 à 1975, le gouvernement transitoire du général Ramanantsoa et, à partir de 1975 — année de la Charte de la Révolution socialiste malgache — le président Ratsiraka.

### De l'Etat au clan : structures englobant-englobé, ou structures sans solution de continuité ?

Le développement rural des pays *merina* et *betsileo* (fig. 1) est étroitement lié à l'encadrement de l'Etat moderne ; nous en prendrons quelques exemples. Dans ces pays où une riziculture de vallées, dans quelques cas de bassins, marque fortement le paysage, avec une technique traditionnelle de repiquage en foule, l'introduction de la culture en ligne a été le fait de l'Etat. Une opération lourde menée dans les années soixante, le GORP<sup>2</sup>, a recherché une augmentation de la production rizicole par des pratiques culturales et de fertilisation améliorées. Cette initiative se situait

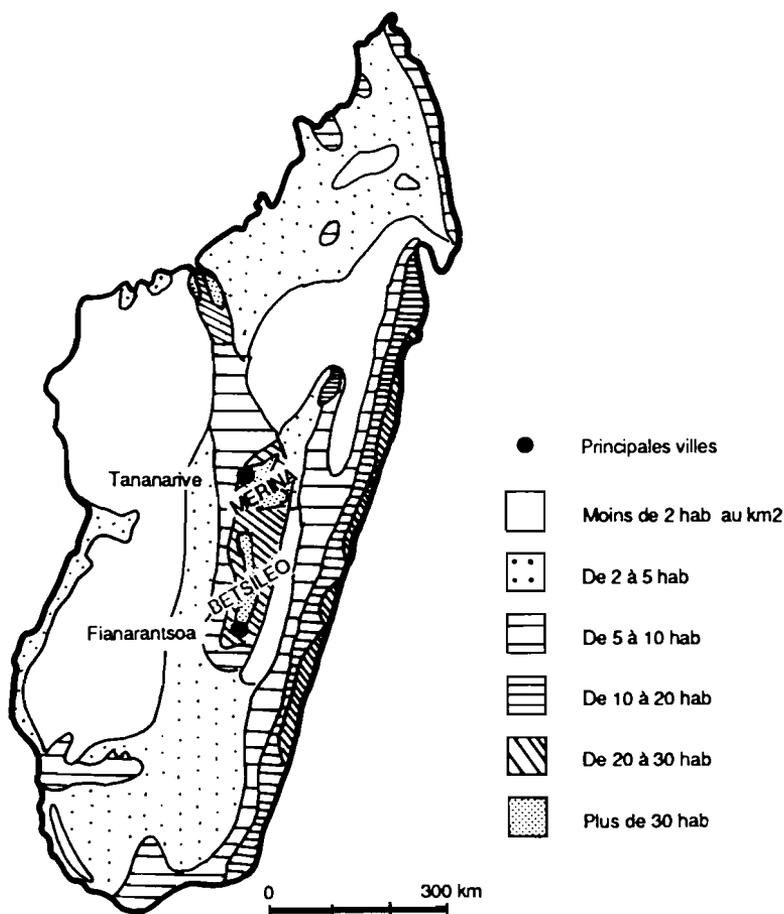


Fig. 1. — Les pays merina et betsileo sur les Hautes Terres de Madagascar  
(en partie d'après GOUROU : *Les pays tropicaux*)

2. GORP : Groupement opération pour la productivité rizicole, opération qui a été effective après 1965.

dans l'optique du 1<sup>er</sup> Plan quinquennal malgache en 1964, qui s'orientait vers une « politique de production à haut rendement, répondant à des impératifs économiques d'ordre national ». Sans l'encadrement mis en place — crédit, équipement, vulgarisation — cette innovation technique serait restée inconnue des paysans.

Un autre fait significatif a concerné la région du Moyen-Ouest (fig. 2), où il ne s'agissait pas seulement de produire plus de riz, mais d'une action plus globale, par la réalisation d'opérations et l'ouverture vers la capitale<sup>3</sup>. Ceci s'est traduit par la

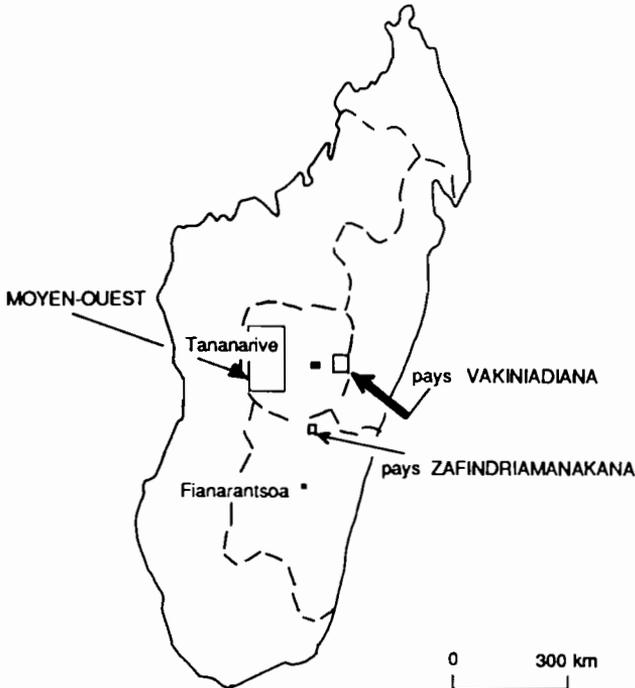
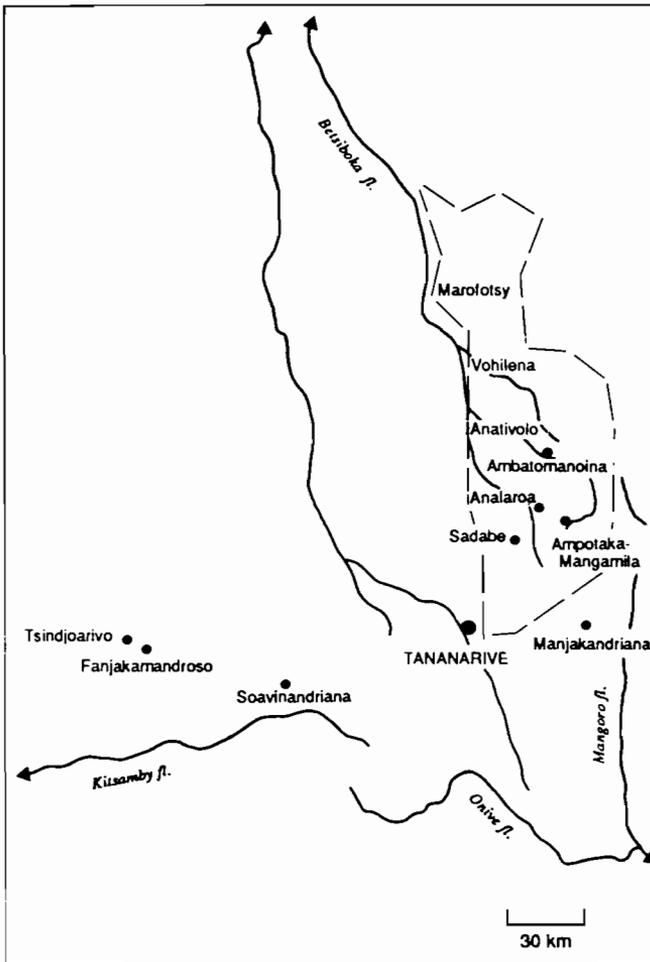


FIG. 2. — Localisation du Moyen-Ouest et des pays Vakinankaratra et Zafindriamanakana sur les Hautes Terres malgaches

construction de routes goudronnées, par l'installation d'infrastructures (proviendrie, laiterie) et la pratique d'activités bien intégrées au système de production paysan : élevage de vaches laitières, de porcs, production de maïs, de manioc... Tout cela a généré chez les producteurs des initiatives commerciales qu'ils pouvaient mener directement avec le marché de Tananarive. Au niveau de la région, le nouveau tracé de la route a modifié le réseau villageois<sup>4</sup> : Tsinjoarivo (fig. 3) a récupéré, avec la route, de nombreux services (centre Odemo, maternité) au détriment de Fankamandroso et est actuellement le principal village, derrière Babetville. Le recul de certaines activités est tout aussi typique du caractère directement dépendant de l'Etat : quand la laiterie de Babetville a fermé ses portes, en 1978, les paysans ont été contraints d'arrêter leur livraison de lait, qui était pour eux une source monétaire

3. Les principales opérations malgaches ont été effectuées par la SOMASAK (Société mixte d'aménagement de la Sakay, créée à la fin de 1959) et l'ODEMO (Opération de développement du Moyen-Ouest, à partir de 1971).

4. Voir note 3.



-  Limite de l'ancien territoire de l'Avaradrano
-  Réseau hydrographique
-  Localité

FIG. 3. — Localisation dans le nord et l'ouest de l'Imerina

régulière. Lorsque, au début des années quatre-vingts, les *dahalo*<sup>5</sup> ont fait régner l'insécurité, sans que ni l'Etat ni les villageois n'aient pu réagir, la production agricole a très nettement décliné. De même, quand à la suite de l'augmentation du prix du riz en 1985, les prix du maïs et du manioc augmentent alors que le prix de la

5. Groupes d'individus qui, par la terreur, volent et pillent les campagnes.

viande de porc stagne, le paysan préfère vendre directement sur le marché son maïs et son manioc, au détriment de la provenderie (qui se retrouve au chômage technique), sacrifiant par là même son élevage de porc. Enfin, l'échec des récents projets de l'ODEMO de vulgariser des thèmes pour une modernisation de l'agriculture est dû à l'inexistence d'une politique de crédit pour le paysan qui, vu la faiblesse de ses disponibilités financières, opte pour tout ce qui a une exigence moindre en investissements. Ces quelques exemples illustrent le thème classique du rôle de l'Etat et montre comment le producteur, par le biais du marché, des prix, des infrastructures d'évacuation..., en est directement dépendant : dans les cas de déclin ou d'échec que nous avons rapportés, aucun échelon intermédiaire n'a pu empêcher ces faits. Pourtant, la mise en place des collectivités décentralisées<sup>6</sup> était effective depuis 1975 : structures mises en place à différents niveaux pour une maîtrise populaire du développement, elles découlent du principe du centralisme démocratique et sont, de ce fait, représentations à la fois des citoyens et de l'Etat. Expression de la volonté de décentralisation des pouvoirs, elles peuvent prendre des décisions applicables, à leur échelle d'intervention. Cette structure aurait pu diminuer la dépendance aussi directe du producteur vis-à-vis du pouvoir central, en maintenant des prix, ou encore en gérant la sécurité du territoire.

Dans d'autres régions, cependant, la déficience de l'encadrement du pouvoir central est compensée par l'organisation propre des paysans, liée à une occupation de l'espace restée très homogène : il s'agit de terroirs villageois où une exploitation clanique domine, comme dans le nord de l'Imerina qui s'étend (fig. 3) sur toute la partie septentrionale du territoire historique de l'Avaradrano jusqu'au pays du Vohilena. Cette partie de l'Imerina, à population peu dense, répondait à deux objectifs : d'une part elle servait de pâturages royaux, les pays de Vohilena et de l'Anativolo étaient bien connus pour ce rôle ; d'autre part, zone de marge, elle devait être densifiée par une occupation humaine, pour faire tampon avec les Sakalava au nord et les Sihanaka au nord-est, les Bezanozano à l'est. La création d'un tel territoire aurait ainsi constitué une protection supplémentaire pour le cœur du pays, le « Kibon Imerina » (« ventre de l'Imerina », centré autour des plaines du Betsimiatatra). Les avantages liés à l'établissement de toute personne arrivant au pays Marofotsy<sup>7</sup> vont dans le sens de ce souci de densification ; l'attribution de terres à des groupes de gens confirme aussi cela. Des nobles du groupe Andriamasinavalona se sont ainsi installés dans la région de Sadabe et d'Analaoa (fig. 3) ; des soldats-colons (voanjo), venant pour la plupart du Mandiavato<sup>8</sup> ont été envoyés par les souverains (CALLET, 1908). L'existence de quelques hadivory<sup>9</sup> confirme ce souci défensif. Le petit nombre de villages anciens abandonnés montre que cette zone a été occupée récemment ; les migrations ont commencé au début du siècle, et étaient de deux types. C'était d'une part, le fait d'anciens esclaves libérés, dont le récit généalogique, très

6. Les différents niveaux des collectivités décentralisées sont :
  - a) *Fokontany* : niveau de base, où se fait une élection au suffrage universel. Regroupement de quelques villages (équivalent : commune).
  - b) *Firaisam-pokontany* : regroupement de plusieurs *fokontany* (équivalent : district).
  - c) *Fivondronam-pokontany* : regroupement de plusieurs *firaisam-pokontany* (équivalent : sous-préfecture).
  - d) *Fantany* : regroupement de plusieurs *fivondronam-pokontany* (équivalent : province).
7. Le pays Marofotsy se localise au nord du pays de Vohilena. Marofotsy signifie littéralement « là où se trouvent de nombreux blancs », blancs à entendre au sens libre de toute contrainte ; un esclave qui s'échappait et y arrivait, n'était plus redevable de qui que ce soit, et y avait une liberté de fait (appropriation de terres, construction de tombeaux,...) qui aboutissait à une liberté de droit.
8. *Mandiavato* : terme désignant un des quatre groupes territoriaux de l'Avaradrano ; par extension, le terme en désigne aussi les hommes.
9. *Hadivory* : site fortifié en position topographique dominante, avec un système de fossés circulaires.

fort du côté maternel (matrilinéaire), indique qu'ils sont venus chez un parent déjà en place, grâce auquel ils ont pu acquérir, peu à peu, leurs biens actuels. Les *Hova*, d'autre part, descendants de l'ancien groupe des hommes libres, se sont installés soit parce qu'ils sont venus à la suite des nobles et ont pris souche ; soit, plus généralement, parce qu'ils avaient déjà, sur place, des parents, en l'occurrence des soldats-colons envoyés par les rois. Cela a été à l'origine d'un type d'occupation de l'espace dans cette partie nord de l'*Imerina*, en fonction du lieu d'origine — et donc, du groupe statutaire — de ces soldats-colons. Des villages constitués par une population de même origine, à forte cohésion, sont ainsi nombreux, ce qui est d'autant plus remarquable que des ethnies non-*merina* (*Sihanaka*, *Bezanozano*) sont présentes dans cette région de marge. Plus récemment, vers 1950, sont arrivés des *Betsileo* issus d'une même région, formant à eux seuls le village de *Mahatsinjo*.

Ces mouvements se ressemblent par la communauté d'origine des migrants, venus grâce à la présence sur place d'un des leurs, et cela a abouti à une occupation de type clanique, du moins lignagère, du territoire. La place de la structure traditionnelle dans la vie des paysans est très importante dans de tels cas, ce que traduit le rôle actuel du *kazabe* : doyen vivant du groupe villageois, il en est un des premiers responsables, dans le cadre de l'organisation du *Fokonolona iray kibon omby*<sup>10</sup>, très présente dans la vie des paysans. Il s'agit d'une structure qui a ses règles, ses attributions et dont les prérogatives restent bien différenciées de celles de l'État, bien qu'elles touchent à des aspects essentiels de la vie rurale : décision de mise en valeur de nouvelles terres, dates de semis, curage des canaux, tribunal des eaux, ... Les collectivités décentralisées récemment créées apparaissent ainsi plaquées sur cette organisation (des plaintes officielles ne sont, par exemple, déposées que si l'organisation n'a pu régler, à son niveau, les problèmes entre les paysans) et ne jouent pas le rôle qui a été à la base de leur création. La force de cette structure traditionnelle vient de ce qu'elle pallie cette déficience d'encadrement de l'État : au village d'Ampotaka (fig. 3), les tours de garde nocturne, acceptés pour tous car imposés par cette structure, empêchent plus ou moins totalement les maraudages, qui constituent le fléau de la zone. On peut observer, sur les colluvions de bas de pente, de beaux et rigoureux plants de manioc, dont les tubercules, au bout de 8 mois, peuvent atteindre en moyenne soixante centimètres de long, sur cinq à huit de large (variété *madarasy*) ; pour la même variété, le paysan pratique les méthodes qu'il sait les plus performantes — par exemple attendre la défeuillaison du mois d'août pour couper les tiges à planter, ce qui permet un vigoureux développement de la bouture et des tubercules — alors que dans les villages environnants, les stratégies anti-vol ont été mises au point et perturbent la culture. Dans le village d'Ambohimiarina-Ambatomanoina, cette structure assure les mêmes conditions de production : depuis l'instauration de gardes très strictes par le *Fokonolona*, les vols ont pratiquement disparu. Les habitants peuvent fournir aux nouveaux arrivants les boutures de manioc qui font défaut dans cette région à cause des vols. La cohésion des villageois se traduit également dans l'occupation de l'espace : les vallons du terroir, généralement délaissés en raison de leur éloignement et des risques de vol, mais aussi en raison de l'attrait des espaces libres des *tanety*<sup>11</sup> ou des *baiboho*<sup>12</sup> alluviaux, sont ici cultivés de façon intensive. Dans un contexte général de crise, de soudure, d'insécurité des campagnes de ces régions, la structure traditionnelle a permis, par la cohésion qu'elle engendrait

10. *Fokonolona iray Kibon omby* signifie littéralement : « communauté de personnes issues du ventre d'une même vache » (le terme *fokonolona* désigne une communauté de personnes) ; expression imaginée désignant l'ensemble des personnes de souche commune, intégrant aussi ceux qui ont pris une résidence définitive sur l'espace de vie de la communauté.

11. *Tanety* : colline.

12. *Baiboho* : dans cette région ce terme désigne la vallée au sens large, comprenant la plaine d'inondation.

sur un même territoire, l'organisation de la production. Nous sommes loin, dans ce cas, d'un *fokonolona* divisé entre paysans riches et pauvres, rapporté par G. ROY (ROY, 1986), qui a probablement travaillé à la périphérie des villes. Le dynamisme lié à ces structures peut cependant être bloqué à partir d'une certaine envergure de l'encadrement à assurer. Les paysans d'Amputaka ont construit leur propre pont de plus d'une vingtaine de mètres de long pour assurer l'évacuation des produits de leur terroir. Par contre, les paysans *betsileo* de Mahatsinjo sont limités par l'éloignement de l'axe principal d'évacuation et doivent payer, par sacs de produits (en mars 1986, 750 FMG le sac)<sup>13</sup> le transport par pirogues jusqu'à la route. Cette déficience d'un encadrement plus englobant peut, dans d'autres cas, avoir des conséquences tout à fait opposées à celles qu'on attendrait, dans une économie où l'incitation officielle à la production agricole est très forte : c'est l'exemple observé dans le Nord-*Betsileo*, en pays *Zafindriamanakana*<sup>14</sup> (RANDRIANASOLO, 1985).

Région d'occupation clanique<sup>15</sup> à forte densité (plus de 80 habitants au km<sup>2</sup> en 1984), ce pays avait une organisation spatiale fonctionnelle, basée sur une occupation lignagère du territoire, lui-même divisé en portions centrées sur les vallées ; cette organisation spatiale, à la différence de ce qui a été le cas dans l'Imerina, montre un encadrement de la population moins centralisé, à l'initiative des dirigeants, issus des castes nobles et détenant, avec les hommes libres, la propriété de la terre. La plupart du temps, les terres non mises en valeur (vallées secondaires, vallées d'altitude, secteurs amonts des vallons qui servaient en même temps de pâturages des troupeaux) ont été attribuées aux esclaves. Les nobles et hommes libres s'installaient dans les vallées plus larges, de pente faible en aval, comme en bordure du fleuve Mania (fig. 4).

L'exploitation de ces vallées a cependant toujours fonctionné suivant la discipline du groupe : le curage, l'entretien des réseaux hydro-agricoles se faisaient collectivement ; la distribution des eaux, déterminant les dates de travaux (semis, repiquage...) était commandée par les descendants des chefs. Les canaux d'irrigation, longs de plusieurs kilomètres, suivant les flancs de *tanety* pour alimenter des rizières en escaliers, façonnaient un paysage caractéristique d'un tel type d'occupation de l'espace et créaient des unités fonctionnelles d'amont en aval.

C'est à partir de la mise en place des collectivités décentralisées, en 1975, que les structures de décision, et donc le fonctionnement de ces vallées, vont changer : les terroirs rizicoles d'Ambositrakely (amont) — Lempombe (aval) sont un exemple de la désorganisation qui va en résulter (fig. 4). Les canaux amenant l'eau d'irrigation des rizières de *Lempombe*, où résident des descendants des anciens nobles, sont alimentés par des sources se trouvant dans le terroir rizicole d'Ambositrakely. Depuis 1975, date à laquelle ce dernier village — les habitants sont des descendants d'anciens serviteurs — a eu un statut autonome de *Fokontany*, les rizières de *Lempombe* ont des problèmes d'alimentation en eau. En effet, l'augmentation de la pression démographique à Ambositrakely a fait que les habitants utilisent plus d'eau qu'auparavant pour cultiver de plus nombreuses rizières. A cela s'ajoute le fait que, satisfaits en besoins d'eau agricole, ils ne se soucient plus de l'entretien des canaux amenant l'eau plus en aval : le bassin qui recueillait les eaux alimentant le secteur aval est en voie d'envasement, le canal lui-même n'est pas entretenu, coupé en quelques endroits ; les riziculteurs de *Lempombe* pâtissent du fractionnement de l'ancienne unité fonctionnelle. Le fait n'est pas spécifique de ce vallon ; on peut observer dans les terroirs voisins d'anciens escaliers de rizières abandonnés, ou transformés en champs de cultures pluviales (manioc, haricot...) en raison de l'insuffisance

13. 112 FMG = 1 FF en novembre 1986 ; sac de 60 kg, en moyenne.

14. Constitué de 3 lignages : les *Zafindrarasamy*, les *Zafindrenikobe*, les *Zafindrenitezaone*, ce clan comportait nobles, hommes libres et esclaves.

15. En 1985, aucun étranger (non affilié parentalement ou maritalement au clan) n'y avait propriété de terres.

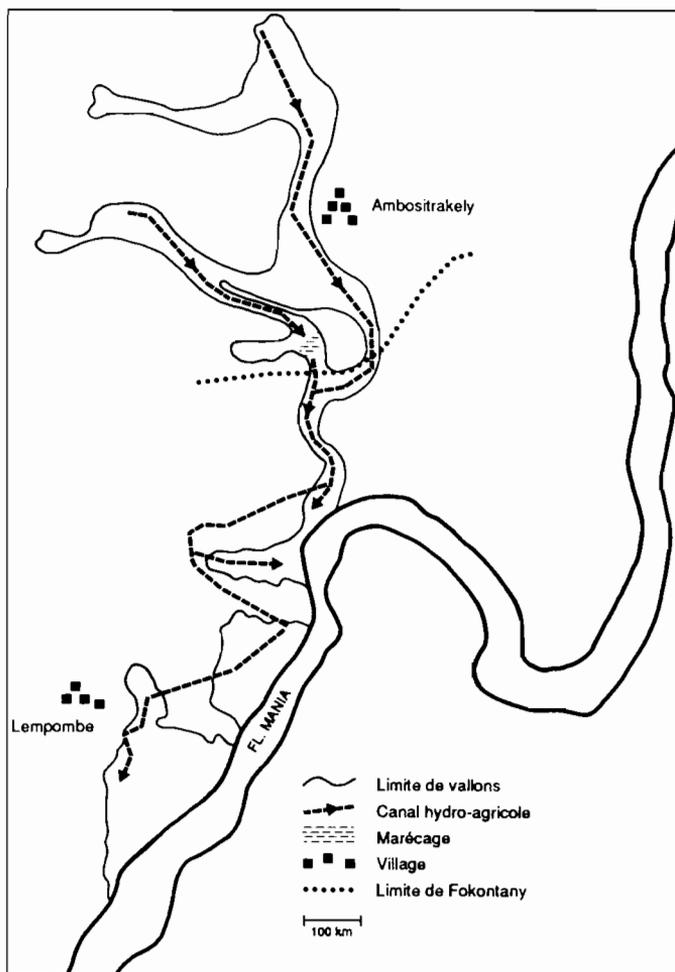


FIG. 4. — Les canaux hydro-agricoles d'Ambositrakely à Lempombe (d'après E. RAVORIANASOLO)

de l'irrigation, liée à la dégradation du fonctionnement des canaux. Une diminution de la superficie et de la production rizicole en résulte en grande partie ; le *firaisam-pokontany* de Sandrandahy, qui produisait 9 040 t sur 2 750 ha en 1973 n'en produisait plus que 2 893 t sur 1 613 ha en 1984.

L'absence d'un encadrement fort et englobant, qui aurait pu remettre en bonne marche le système fonctionnel, fait que dans une telle situation de crise le paysan en est réduit à des réactions individuelles. Il multiplie les activités : le salariat, sur place ou à l'extérieur, la rizipisciculture, la fruiticulture, les travaux d'artisanat procurent des revenus monétaires. On rejoint les observations de C. BLANC-PAMARD (1985) dans la région de Mahitsy (Tananarive) : si le paysage est encore fortement rizicole, il y a une désaffection pour le riz ; le paysan gagne de l'argent en faisant autre chose.

Ces trois séries d'exemples qui présentent trois échelles d'encadrement du paysan : l'Etat, au niveau central, l'Etat encore, au niveau du *Fokontany*, collectivité de base, enfin le clan, se situant entre ces deux niveaux, semblent indiquer qu'il n'y

a pas réellement de relation englobant-englobé, ces différents niveaux pouvant même s'opposer par leurs décisions. Cette structure d'encadrement est cependant encore plus floue dans un autre domaine, celui de la terre.

### Le flou foncier

La terre est un pivot de la vie sociale dans les campagnes des Hautes Terres centrales. « *Ny tany no vadiben-Janahary*. »<sup>16</sup> est une expression indiquant la valeur plus que matérielle, voire sacrée, de sa possession ; le « *Tanindrazana* »<sup>17</sup> est un bien transmis de génération en génération, lien avec l'au-delà, par rapport auquel les hommes se définissent (le statut inférieur des anciens esclaves était d'ailleurs marqué par leur impossibilité d'accéder à la possession de la terre). Cette philosophie de la terre, malgré une évolution liée à l'accession à une économie d'échange, est encore fortement présente dans l'esprit des paysans des Hautes Terres. La terre est également le moyen de production par excellence du paysan aux prises avec une économie en crise, aggravée par la pression démographique. La possession de la terre apparaît essentielle actuellement : dans l'exemple du terroir d'Ambohiboanjo au nord-ouest des plaines de Tananarive (J. WURTZ, 1970), les descendants des serviteurs sont les éléments dynamiques du village ; leur investissement s'est fait dans l'acquisition des terres des *Hova* — le village présentait cette hétérogénéité sociale — moins entreprenants. Dans le même secteur, le métayage s'applique, depuis trois ans, sur les terres des *tanety* dont l'exploitation s'est toujours faite librement. Tout cela est significatif de la valeur croissante de la possession de la terre. Il n'existe pas de structure d'encadrement à la mesure de l'importance de ce facteur de production. La législation foncière en vigueur est claire dans ses grandes lignes, mais les niveaux de responsabilité des intervenants s'enchevêtrent, en rendant l'application très floue, ce que révèlent un système de « sous-traitance » des terres, ou l'apparition de nombreux conflits fonciers.

Après l'époque des royaumes *merina*, où l'attribution des terres était directement dépendante du roi, les principaux textes relatifs au régime foncier sur les régions centrales malgaches, ont eu trait surtout à la procédure d'immatriculation des terres (1897), définissant plusieurs régimes : le statut indigène, le code civil français... Une modification a été apportée par le décret du 25/8/1929, relatif à la constatation et à la constitution de la propriété indigène (cadastre). Les domaines de l'Etat, terres vacantes et sans maître, ont été définis, ainsi que la délimitation des terres des *Fokonolona*, à l'intérieur du domaine de l'Etat.

En 1960, année de l'Indépendance, un titre déclaratif de propriété (bornage) a été institué pour toute occupation effective et paisible d'un terrain depuis au moins dix ans. Enfin, après l'instauration des *Fokontany* s'est accentué le thème de « terre à ceux qui la cultivent », avec des efforts de mise en place de coopératives, en particulier pour les terres abandonnées par les colons.

Les deux groupes d'exemples que nous rapportons ici vont nous permettre de constater l'insuffisance d'encadrement de ces mesures, face aux situations foncières. Le premier exemple concerne le village de Sambaina-Manjakandriana, à moins de 40 km à l'est de Tananarive, sur la route de Tamatave (RAKOTOBÉ, 1985). Toutes les terres y sont cadastrées, ce qui, avec la densité démographique (plus de 80 habitants au km<sup>2</sup> en 1984) est caractéristique des zones d'occupation ancienne. Deux types de propriétés coexistent : d'une part les propriétés individuelles, soit celles du paysan moyen, essentiellement des rizières de quelques ares<sup>18</sup>, qui ont été acquises

16. Traduction littérale : la terre est la première femme du Créateur.

17. Traduction littérale : la terre des ancêtres.

18. La taille moyenne des parcelles de rizières est de 60 ares par ménage dans cette région.

par héritage ou par achat ; soit la propriété « Les Pêcheurs » (80 ha), qui a été attribuée en 1903 à un colon européen, et dont ont hérité ses enfants. D'autre part, les propriétés collectives, et, à ce niveau, la complexité est grande. La première concerne la propriété *Sambaikomasina* qui s'étend sur 20 ha. Elle est officiellement inscrite au nom de six propriétaires (jugement de 1907), nobles descendants du groupe *Andriamasinavalona*<sup>19</sup>. Le métayage, pratique officiellement illégale, a droit de fait, car la terre est cultivée par les descendants des anciens serviteurs, qui donnent le tiers de la production aux héritiers de ces propriétaires inscrits. On voit que ces anciennes relations sociales peuvent se perpétuer, dans le processus de production économique, par cette inadéquation entre structure de propriété et exploitation effective de la terre. La deuxième, la propriété « *Soampokonolona* » de 170 ha, touche la majorité des habitants du village. Il s'agit d'une immatriculation des terres du *Fokonolona* au nom de douze personnes, tous hommes libres ou anciens esclaves (l'initiative serait venue de la crainte de ne pas avoir légalement de terres, face à l'existence des propriétés « *Sambaikomasina* » et « Les Pêcheurs »), en qualité de « propriétaires indivis et par parts égales » — jugement du 19/01/1907. En liaison avec cette procédure officielle, les membres du *Fokonolona* s'étaient accordés sur un *dina*<sup>20</sup> relatif à ces terres, placé sous les règles du *fiavanana*<sup>21</sup> : le travail de la terre (« *tany masam-pangady* »)<sup>22</sup> en rend propriétaire, le droit d'enclos des parcelles mises en valeur, la mutation sur la deuxième lignée directe des douze... Ces douze personnes se sont présentées, ultérieurement comme les véritables propriétaires terriens : les groupes familiaux descendants qui ont réussi à mettre en valeur les grandes superficies demandent une procédure de redistribution des terres en fonction des superficies qu'ils ont récupérées illégalement aux yeux de la loi, légalement si l'on se réfère au *dina*. D'autres héritiers, qui n'ont pu mettre en valeur leur part, ou qui ont été victimes d'hypothèques de prêts usuraires, se retrouvent pratiquement sans terres, et constituent plus ou moins la main-d'œuvre de leurs propres cohéritiers. Sur les 119 ménages présents au village, 100 sont concernés, copropriétaires et héritiers directs de *soam-fokonolona*. Cela entraîne qu'un tiers des terres du village est cultivé en métayage. De plus, certaines exploitations sont composées uniquement de parcelles en métayage, qui peuvent changer d'une année à l'autre, suivant la décision des cohéritiers. On le voit, dans une région où les techniques de production ne sont pas en cause, la structure d'encadrement constitue un blocage. Le problème est différent dans les régions d'occupation plus récente, mais les conséquences tendent vers les mêmes aspects.

Le caractère essentiel en est le conflit entre ceux qui exploitent une terre défrichée par leurs ancêtres<sup>23</sup> et se considèrent comme propriétaires légitimes — sentiment conforté par le paiement de redevances sur la déclaration des surfaces mises en valeur — et les tenants des titres fonciers de ces terres. Dans la région de Soavinandriana, ces conflits sont assez fréquents, prenant même une dimension opposant les natifs (*Tompontany*, descendants des premiers arrivés<sup>24</sup>, qui ont les titres fonciers, mais qui ont déjà des activités autres qu'agricoles) aux migrants (ceux qui sont arrivés plus tard, avec une occupation essentiellement agricole). En 1986, un litige foncier porté devant le tribunal a opposé un propriétaire, titulaire du titre foncier par achat, à un groupe de paysans exploitants et de ce fait se considérant comme pro-

19. Il s'agit d'une attribution royale de terres, sous forme de *menakely* (une sorte de fief) à ce groupe nobiliaire ; les héritiers ont fait immatriculer, suivant la nouvelle législation.

20. *Dina* : pacte.

21. *Fihavanana* : philosophie d'une harmonie des relations sociales, qui fait allusion aux liens de parenté.

22. Traduction littérale : la terre mûrie par la bêche, expression qui indique une appropriation par l'usage.

23. « *tany solam-pangadin 'ny razam-be* » : littéralement, « la terre sur laquelle les ancêtres ont usé leurs bêches ».

24. L'occupation agricole de cette région a commencé à être effective au début de ce siècle.

priétaire ; l'affaire a concerné plusieurs dizaines d'hectares et plus d'une centaine de paysans. Les *fokontany* sont souvent impliqués dans ces conflits et leur position se conforme à l'idéologie de « la terre à ceux qui la cultivent ». Dans un autre cas, le *fokontany* — et avec lui la communauté des gens du territoire — atteste l'authenticité du caractère *Tompon-Tany*<sup>25</sup> de migrants qui ont construit leurs tombeaux sur la terre contestée. En fait, les paysans qui se sont appuyés sur cette idéologie ont été abusés, puisque le détenteur du titre foncier a eu gain de cause.

Titre foncier, occupation des terres, intervention des *fokontany*, ces trois aspects dénotent l'absence d'une autorité centrale hiérarchisant les niveaux, et aboutissent au métayage et aux conflits observés.

Dans le nord de l'*Imerina*, le problème se pose à peu près dans les mêmes termes, sauf quand il s'agit d'une occupation homogène, de type clanique, du territoire : Amboanemba, village où tous les habitants sont *Zanakandriambe*<sup>26</sup>, ne connaît pas de problème foncier ; tout est réglé par les responsables du groupe. Par contre, le « flou foncier » réapparaît dans les régions où des groupes différents ont cohabité : l'exploitant peut à tout moment, et plus précisément en cette période de crise, se voir contester la terre héritée de ses ancêtres, qui l'ont mise en valeur, par les descendants des nobles, qui ont les titres fonciers. Il s'agirait, semble-t-il, d'anciens *menakely*<sup>27</sup> cadastrés après le décret de 1929 par les héritiers des nobles attributaires. Une structure globale, incapable de régler cette question, montre ici encore sa déficience.

Cette incertitude autour de la terre constitue un frein à l'amélioration de la production, autant par le métayage que par la non-assurance de la propriété. Le paysan n'est pas maître de cette situation qui, en fin de compte, ne bénéficie qu'au propriétaire des titres, malgré le soutien des collectivités ; celles-ci tiennent là un rôle qui va à l'encontre de leur statut de représentant du pouvoir central. Cela est significatif des lacunes d'une structure de référence claire, au point que les collectivités peuvent exercer une autorité parallèle à l'autorité administrative en avalisant des activités qui, pour cette dernière, sont illégales : nous verrons, pour illustrer cela, l'exemple de la forge dans le pays *vakiniadiana* (fig. 2).

### La forge, une activité « illégale »

Dans l'est de l'*Imerina*, l'activité de la forge, connue de longue date, a reçu l'impulsion la plus importante de Jean Laborde, bien connu pour la part qu'il prit dans le développement des produits artisanaux et industriels du Royaume *Merina* au XIX<sup>e</sup> siècle. Cette activité était alors centrée sur le secteur de Mantasoa, à la bordure orientale du pays *vakiniadiana*. C'est au cours du XX<sup>e</sup> siècle que cet artisanat s'est déplacé vers l'Ouest, faisant la renommée de la région, particulièrement du *firaisana* d'Alarobia (RANDRIANARY, 1985).

Quelque 1 585 personnes, 13,25 % de la population du *firaisana*, vivent plus ou moins directement de la forge, les forgerons étant d'abord paysans. Une des manifestations les plus concrètes est le déplacement hebdomadaire vers la capitale : en moyenne 80 forgerons, 4 000 bûches, 3 700 couteaux. La vente de ces produits procure à chaque paysan une somme de 34 000 à 40 000 francs malgaches, dont une partie est dépensée en ville par l'achat des matières premières (ferraille de récupération, outils...) et de produits de première nécessité. Pris dans l'ensemble, un flux hebdo-

25. *Tompon-Tany* signifie littéralement propriétaire du sol et indique le caractère de natif, d'originaire de la région, de celui qui est ainsi appelé.

26. Il s'agit d'un des groupes de soldats-colons envoyés au XIX<sup>e</sup> siècle, des territoires, des villages sont encore actuellement occupés presque uniquement par leurs descendants.

27. Voir note 19.

madaïre de 1,5 à 2 millions de francs malgaches va vers les villages du *firaisana*. Dans ce contexte, les familles de paysans-forgerons sont moins sensibles à la période de soudure que les familles de paysans, car elles peuvent se ravitailler régulièrement en ville. Pratiquer la forge apparaît aussi plus productif que le seul travail de la terre : en une heure de travail se fait la finition d'une bêche, qui sera vendue à 1 050 FMG, alors qu'une journée de salariat agricole rapporte 500 FMG.

Et pourtant, il y a une déficience flagrante de toute forme d'encadrement officiel. Pour la loi relative à l'artisanat (n° 62.013 du 20/6/62), cette activité est illégale si deux critères ne sont pas satisfaits : le premier est que, pour exercer, il faut être titulaire d'un diplôme lié à un examen de capacité. Le second critère est l'obligation d'être déclaré aux contributions. L'autorisation de vente est subordonnée à la satisfaction de ces deux points. Cette loi oblige la masse des artisans, illégaux, à requérir les services des forgerons légaux, ou des intermédiaires, pour l'écoulement de leurs produits. La surveillance du pouvoir administratif s'effectue par les agents de police qui contrôlent, le jour du marché, les voitures amenant hommes et produits (carte professionnelle à l'appui) du *firaisana* d'Alarobia. Dans ces cas, le forgeron est souvent porteur d'une attestation du président du *fokontany*, qui certifie que tel forgeron de tel village transporte tant de produits pour le marché ; en couvrant ainsi un « illégal », le président, représentant du pouvoir central, n'en applique pas les lois. Par ailleurs, l'encadrement technique et une formation à la gestion font défaut : le CENAM<sup>28</sup> ne peut organiser de stages techniques bloquant, à Tananarive, les paysans-artisans. Ils risqueraient de perdre des clients, donc des revenus, alors que dans le même temps ils devraient s'approvisionner pour leur séjour en ville. Les CRT<sup>29</sup> ne peuvent être multipliés, faute de crédits. Textes officiels, écoulement des produits et formation des artisans sont les trois points où cette activité ne peut être prise en compte par l'organisation de l'Etat. La pratique de la forge n'en demeure pas moins une importante source monétaire du système de production du paysan, qui s'est bien adapté au circuit : sa technique de production est bien acquise, le marché de Tananarive est accessible...

La non-considération officielle de cette activité peut cependant, à terme, être néfaste au paysan-forgeron, car la maîtrise de plusieurs facteurs de production : existence des matières premières, prix de vente des produits,... ne dépend pas que de lui. Le rôle d'un encadrement qui maîtriserait ces différents problèmes de la production apparaît encore plus nécessaire.

## Conclusion

Cette réflexion, qui se limite à quelques exemples, met en jeu des échelles d'encadrement qui ont une histoire et une territorialité différentes. Les interventions des collectivités décentralisées sont équivoques : elles peuvent se mettre du côté des occupants de la terre, contre les propriétaires fonciers, ou constituer des entités autonomes désorganisant des solidarités fonctionnelles. Elles devraient aussi être des représentants du pouvoir central. Leur rôle ambigu est à l'origine de l'attitude du paysan qui, pris dans les mailles de ce réseau, ne sait pas trop sur qui compter. Le paysan en pâtit, et par là même la production, que l'Etat ne cesse de vouloir améliorer. « Produire, continuer à produire, toujours produire. » est le mot d'ordre actuel. Le problème central est la déficience d'un encadrement englobant, qui permettrait d'intégrer la force de travail de l'englobé, son savoir-faire, dans un processus de production où la complémentarité serait effective à différents niveaux.

28. CENAM : Centre national de l'artisanat malgache, créé en 1978.

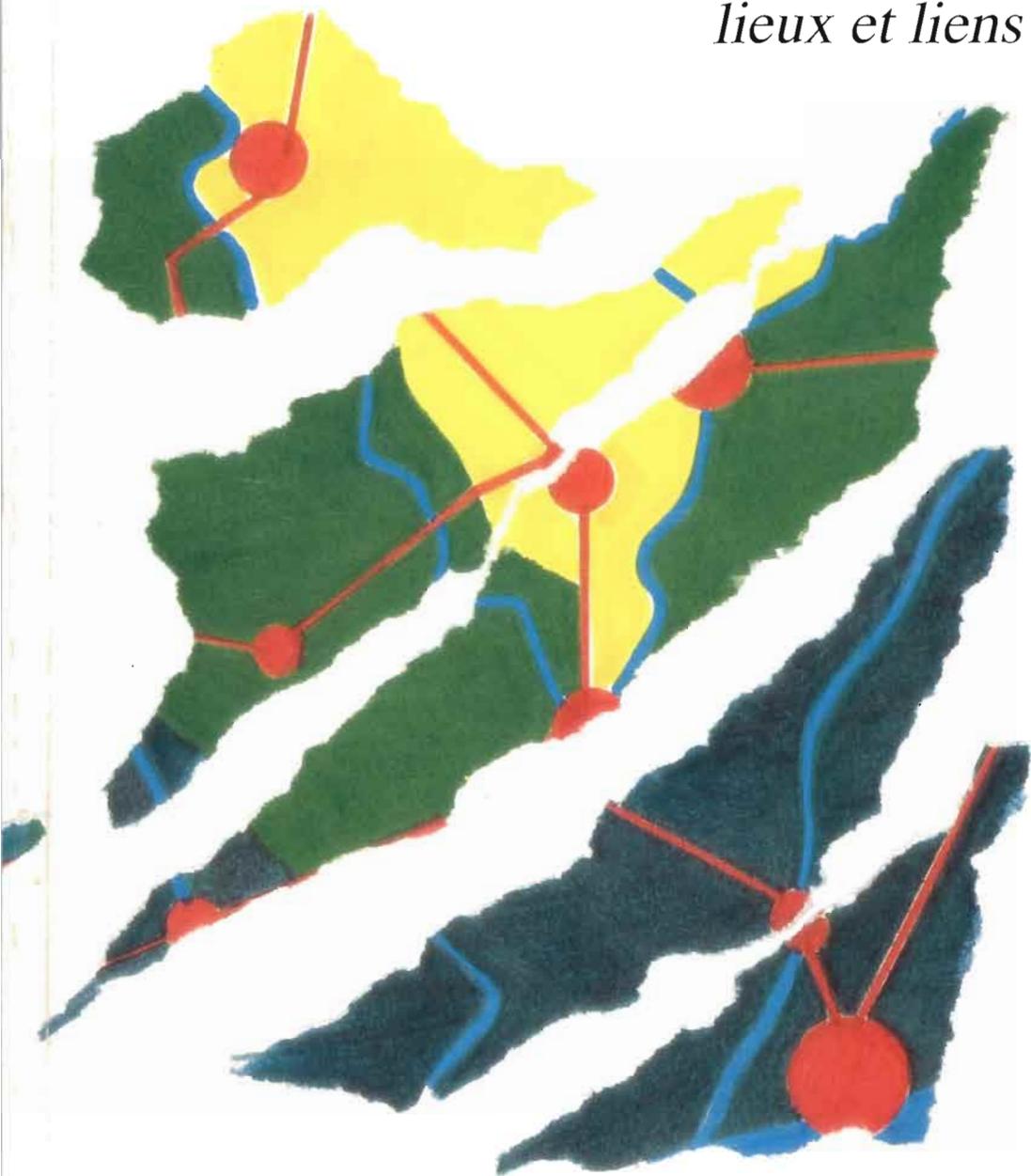
29. CRT : Centre rural de technologie (1980), pour vulgariser une technologie adaptée, en milieu rural ; leur présence dans les campagnes permettrait une formation continue des artisans.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANC-PAMARD (C.), 1985 — « Du paddy pour les porcs. Dérives d'une société rizicole : l'exemple des Hautes Terres centrales de Madagascar ». Paris, *Etudes Rurales*, n° 99-100 : 327-345.
- CALLET (F.), 1908 — *Tantaran' ny Andriana eto Madagasikara*. Tananarive, Académie Malgache, 2 t., 1243 p. Traduction française par CHAPUS, G.S. et RATSIMA, E. : *Histoire des rois d'Imerina*. Tananarive, Académie Malgache, t. I, 1953, 668 p. ; t. II, 1956 : 691-824 ; t. III, 1958, 340 p. ; t. IV, 1958, 910 p. ; t. V, 1978, 222 p.
- CONDOMINAS (G.), 1960 — *Fokonolona et collectivités rurales en Imerina*. Paris, Berger-Levrault, 236 p.
- MAYEUR (N.), 1913 — « Voyage au pays d'Ancove, 1785 », rédaction de M. Dumaine. Tananarive, *Bulletin de l'Académie Malgache*, XX-2 : 13-42.
- PELISSIER (P.), 1976 — « Les riziculteurs des Hautes Terres malgaches et l'innovation technique », Paris, *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, XIII-1 : 41-56.
- RAISON (J.-P.), 1984 — *Les Hautes Terres de Madagascar et leurs confins occidentaux*. Paris, ORSTOM, Karthala, 2 t., 651 et 605 p.
- RAKOTOBÉ (B.), 1985 — *Activités économiques et phénomène foncier dans la région de Sambaina-Manjakandiana*. Université de Madagascar, Mémoire de CAPEN, 130 p. + annexes.
- RANDRIANARY (R.), 1985 — *L'artisanat de la forge dans le Vakiniadiana*. Université de Madagascar, Mémoire de CAPEN, 134 p.
- RANDRIANASOLO (E.), 1985 — *Le pays Zafindriamanakana-Sandradahy, approche géographique*. Université de Madagascar, Mémoire de CAPEN, 106 p. + annexes.
- ROY (G.), 1986 — « Développement communautaire et mythe de la communauté ; mythe de la communauté et mythe de l'anthropologie. L'exemple de la politique communautaire malgache du Fokonolona de 1973 ». Paris, *Terrains et Perspectives*, Bulletin de liaison n°5, 8 p.
- WURTZ (J.), 1970 — « Evolution des structures foncières entre 1900 et 1968 à Ambohiboanjo (Madagascar) ». Paris, *Etudes Rurales*, n° 37 à 39 : 449-479.

# *Tropiques*

*lieux et liens*



**Editions de l'ORSTOM**

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

*avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique,  
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales  
et du Ministère des Affaires Etrangères*

## Sommaire

**Présentation** - P. PELISSIER ET G. SAUTTER

**Avant-propos** - P. GOUROU

**Liens** - C. BLANC-PAMARD, A. LERICOLLAIS, J. GALLAIS,  
H. ATTIA

**Campagnes en devenir** - J.-Y. MARCHAL, O. HOFFMANN,  
L. MESCHY, J. PELTRE-WURTZ, J. BOULET, G. DANDROY,  
C. SEIGNOBOS, B. ANTHEAUME, V. LASSAILLY-JACOB,  
B. CHARLERY DE LA MASSELIERE, J. BOUTRAIS, M.-C.  
CORMIER-SALEM, A. LERICOLLAIS, C. BLANC-PAMARD,  
M. BENOIT, H. RAKOTO-RAMIARANTSOA, O. SEVIN, B.  
TALLET, Y. DEVERIN, J. RAMAMONJISOA, L. DUBOURDIEU.

**Autour des villes** - J.-L. CHALEARD, A. DUBRESSON, G.  
SALEM, M. LE PAPE, C. VIDAL, A. MANOU-SAVINA, P.  
PELTRE, G. MAINET, Y. MARGUERAT, J.-L. DONGMO,  
J. CHAMPAUD.

**Compositions d'espaces** - A. SECK, M.-C. AQUARONE,  
R. POURTIER, J.-P. RAISON, M. LESOURD, A. GASCON,  
M. PORTAIS, E. GU-KONU, C. TAILLARD, A. SAUSSOL,  
J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY, J. PLYA, G. SAVONNET,  
E. BERNUS, J.-C. ROUX, A.-M. PILLET-SCHWARTZ, M. PE-  
PIN-LEHALLEUR, A. HALLAIRE, J. O. IGUE, A. SCHWARTZ.

**Liste des auteurs**

**Table des matières**